

**Imputation budgétaire
compte 2111 - Fonction 651**

**RAPPORT N° 97/8-18
au conseil Municipal**

OBJET

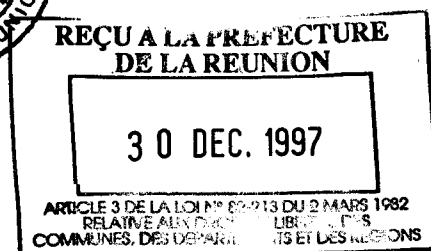
ACQUISITION DE TERRAINS.

Je vous propose de vous prononcer sur le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe pour lesquels un accord a été conclu à l'amiable avec les propriétaires concernés, et, en cas d'accord, de m'autoriser :

- à signer les actes d'acquisition ;
- à verser aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 97/8 -18
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 19 décembre 1997**

OBJET

ACQUISITION DE TERRAINS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

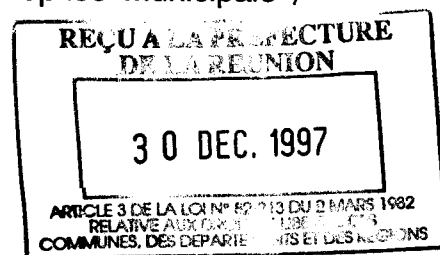
Sur le RAPPORT n° 97/8 -18 du Maire,

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, premier Adjoint au Maire,

présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



ARTICLE 1 :

Approuve le projet d'acquisition des terrains mentionnés en annexe pour lesquels un accord a été conclu à l'amiable avec les propriétaires concernés ;

ARTICLE 2 :

Autorise le Maire à signer les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs et aux intermédiaires éventuels les honoraires correspondants.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis,
le 26 DEC. 1997

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



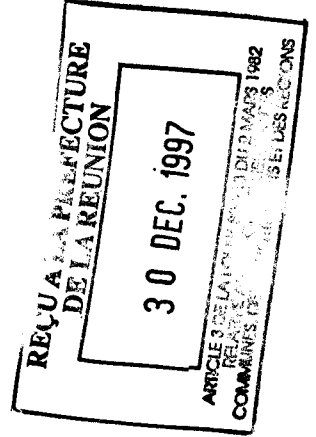
ANNEXE AU RAPPORT N°97/8-18
au Conseil Municipal
ACQUISITION DE TERRAINS

REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE	SITUATION	ANCIEN PROPRIETAIRE	PRIX	MODALITE D'ACQUISITION	BUT D'ACQUISITION
AL 172	1 765 m ²	rue Tourette	Mme KISS Peter	4 000 000,00 F (compatible avec l'estimation des Domaines)	amiable	jonction des rues Tourette et Camille Vergoz
AO 6	230 m ²	rue des Limites Saint- Denis	Consorts THIANN BO	480 000,00 F (conforme à l'estimation des Domaines)	amiable	réserve foncière pour aménagement du Front- de-mer
AO 77	262 m ²	Cité Ah Soune boulevard Lancastel	JEAN LOUIS Guy	950 000,00 F (conforme à l'estimation des Domaines)	amiable	réserve foncière pour aménagement de ce secteur
DW 149	1 687 m ²	rue longue la Montagne	ETAT	acquisition gratuite	amiable	régularisation d'emprise de voie publique
DW 149	1 687 m ²	rue longue la Montagne	ETAT	acquisition gratuite	amiable	régularisation d'emprise de voie publique

ANNEXE AU RAPPORT N° 97/-8-18
 Vu par le Conseil Municipal
 en séance du 9 DEC. 1997



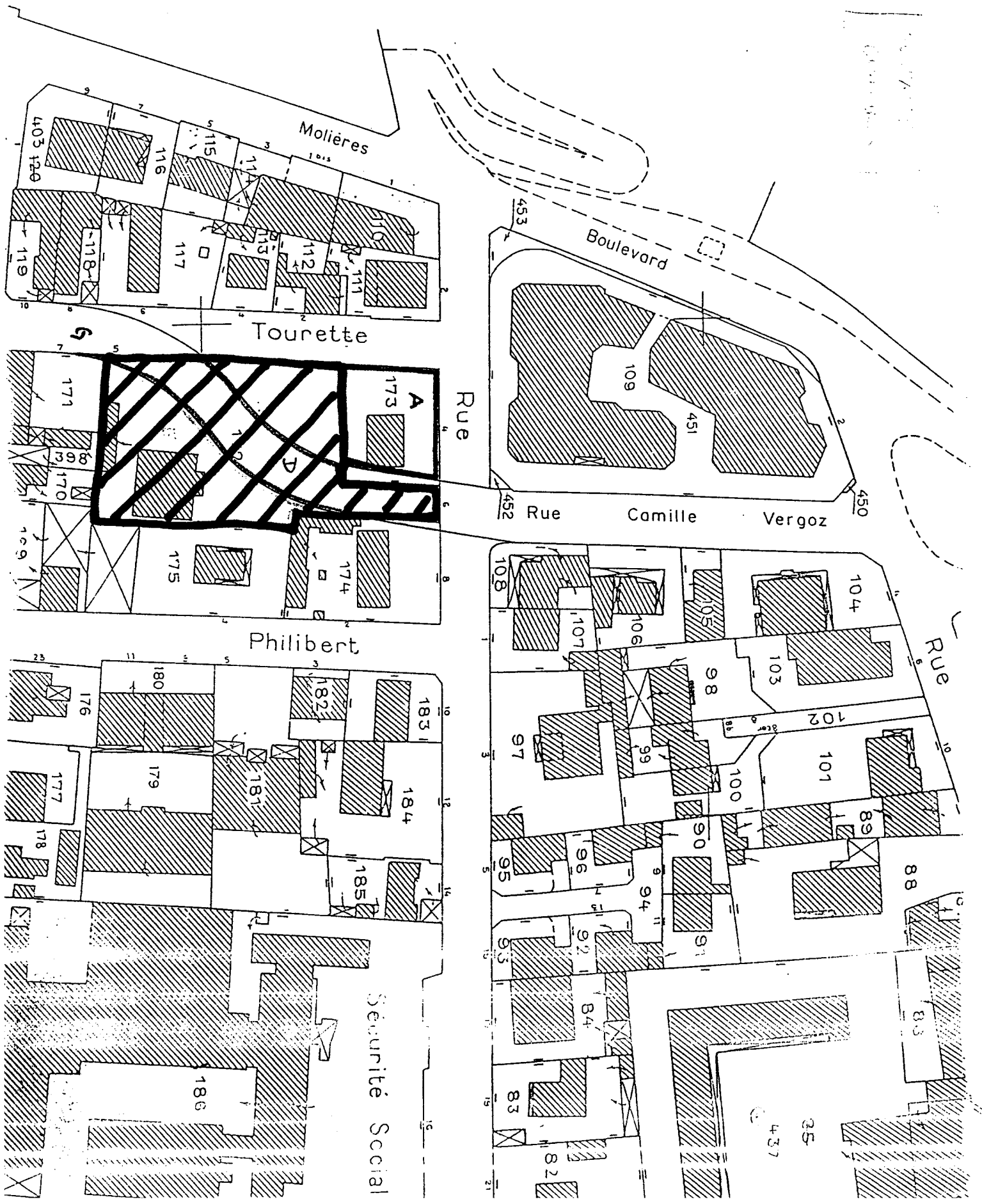
LE MAIRE



NO. 1

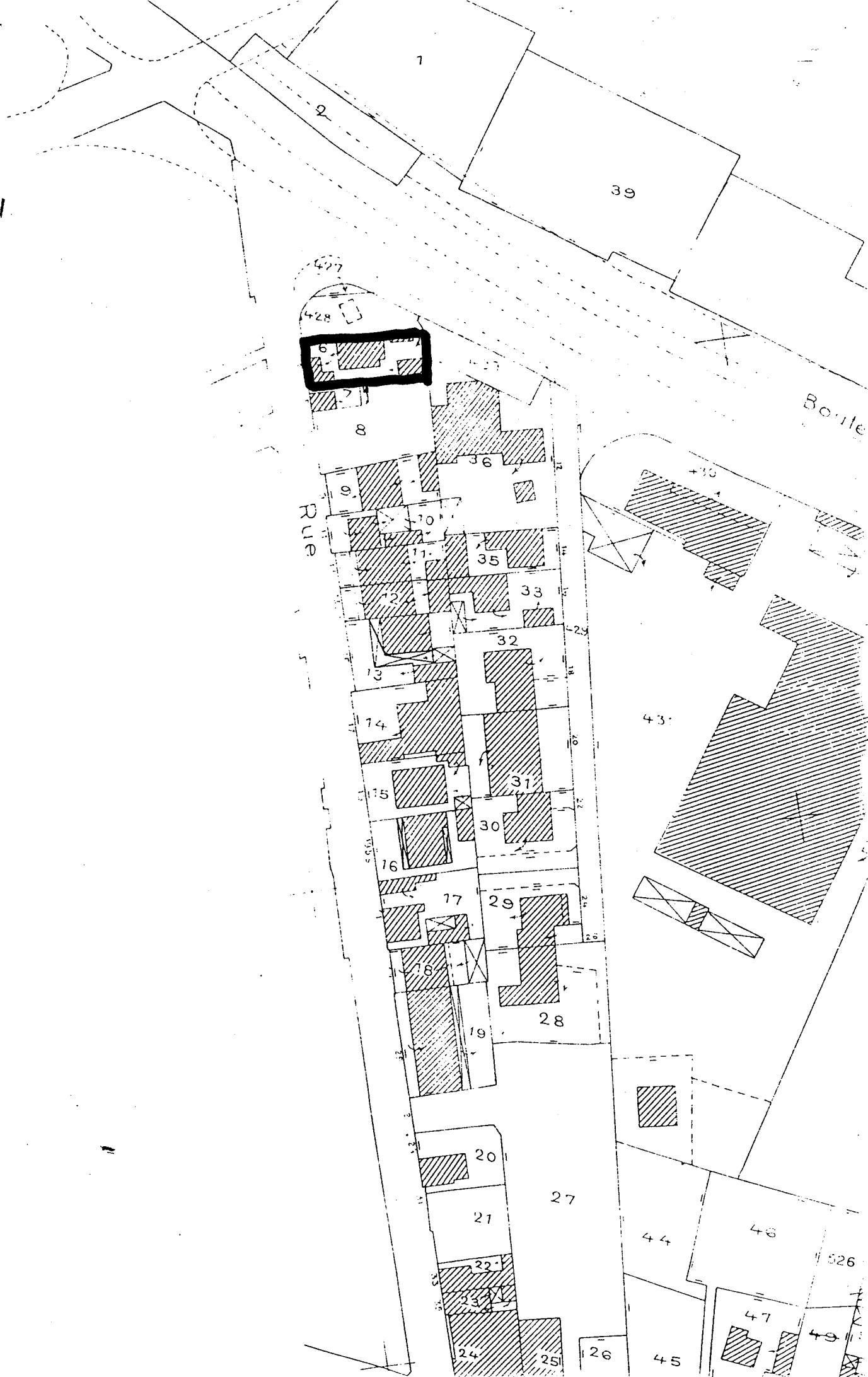
AA

A
P
S



A E

SION



terrain en cause

terrain communal

40

552

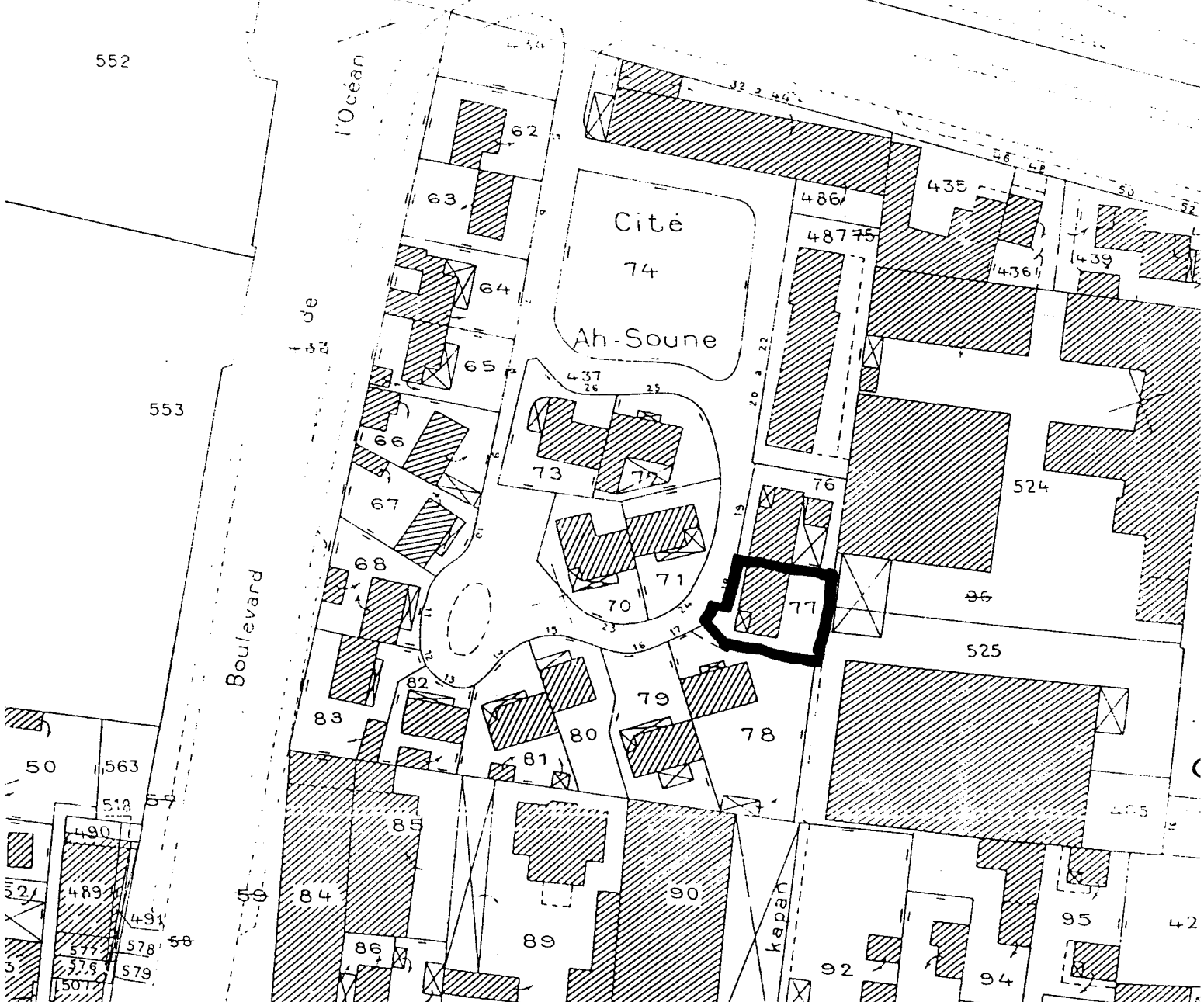
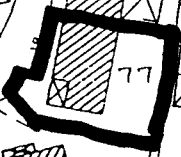
l'Océan

de

553

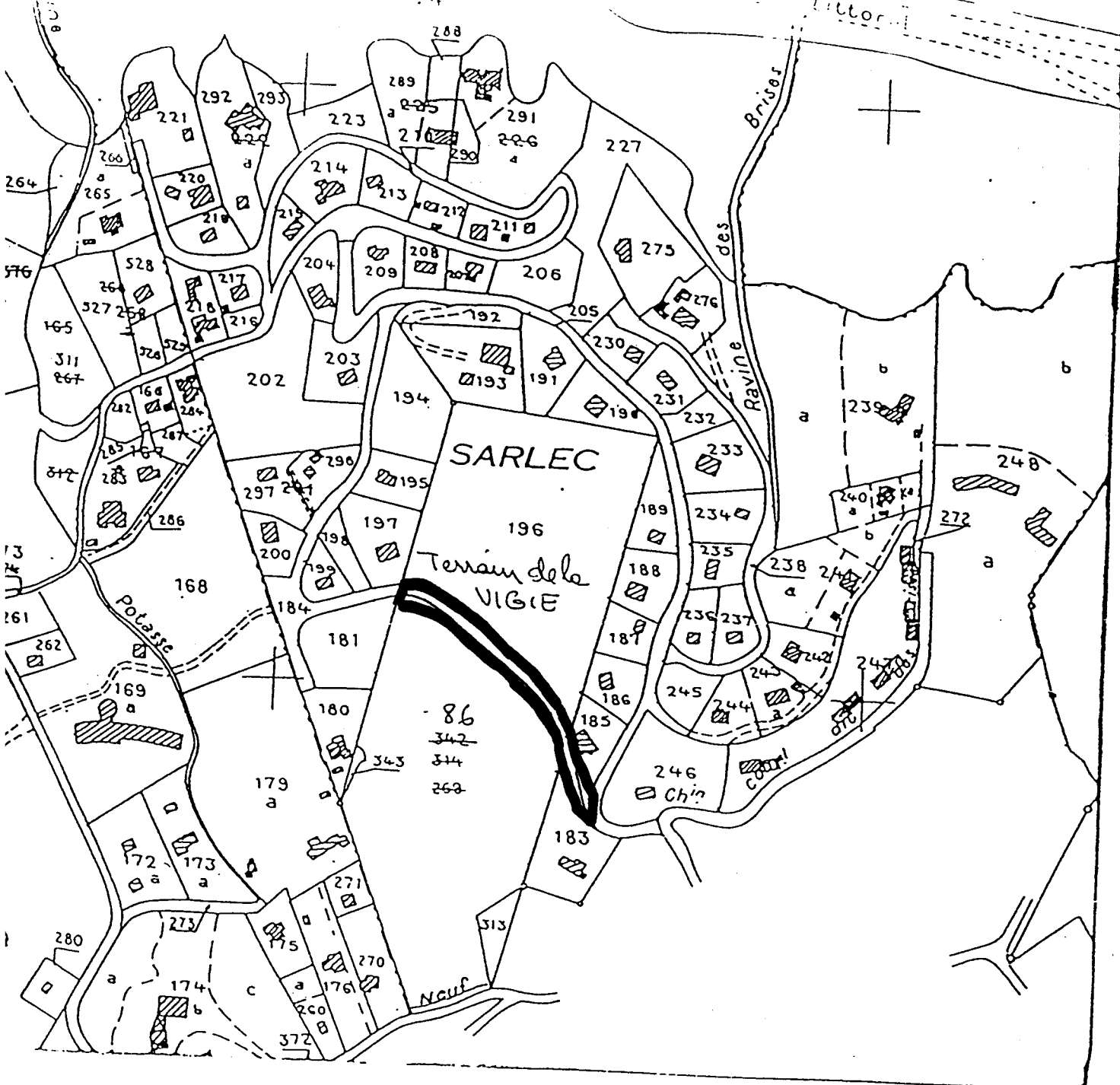
Boulevard

Cité
74
Ah-Soune



Croquis de conservation

Conservation
 Essai de
 conservation



à l'application
 sur le plan
 de conservation :

Le cas échéant

nature et date de l'acte ou du document utilisé :

 approbation des parties (2) :

Croquis de conservation dressé
 par M. _____
 agent de conservation.
 Date : _____
 Signature : _____

mention inutile
 de la signature de la mention " approuvé " des nom et qualité des signataires (propriétaires ou, le cas échéant, leurs mandataires, maires, etc.)